

Pau, le 30 mars 2010

DECLARATION DES ELUS B DE LA CGT LORS DE LA CAP LOCALE DU 30 mars 2010

Mme la Présidente,

Un élargissement du nombre de promotions de C en B est constaté.

Pour autant il est à déplorer le faible nombre d'admis aux concours d'accès à contrôleur au plan national : 68 places pour l'interne, 46 places pour le spécial. Ceci donne encore plus de mérite aux collègues du département qui l'ont obtenu.

La CGT revendique le remplacement de la liste d'aptitude par un concours professionnel.

Parce qu'il est un concours, il offre les garanties d'égalité et d'objectivité de traitement des agents qui font défaut dans le système sélectif de la liste d'aptitude.

Le concours professionnel réservé aux populations d'agents actuellement concernées par la liste d'aptitude doit être conçu pour seulement valider l'expérience professionnelle acquise, sans appel au bachotage des épreuves. La préparation, effectuée sur le temps de travail, doit être destinée à renforcer les connaissances et la maîtrise des techniques professionnelles dont disposent déjà les agents.

La position de la CGT est d'autant plus renforcée à l'encontre de la liste d'aptitude quand on voit désormais que l'administration utilise principalement ce mode de promotion comme variable d'ajustement aux transformations du réseau.